

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS124

présenté par

Mme Bergantz, M. Isaac-Sibille, M. Falorni, Mme Josso, Mme Maud Petit, M. Turquois,
M. Philippe Vigier et les membres du groupe Démocrate (MoDem et Indépendants)

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 8° Divisez le temps d'écran en plusieurs courtes périodes au cours de la journée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vient préciser le message de prévention aux jeunes parents. Il permet en outre de répondre aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique, concernant la limitation du temps d'utilisation pour le consacrer du temps aux autres activités, le contrôle accru par les parents de la consommation en fonction des écrans, des catégories d'âge et des contenus, et le juste équilibre entre autorisation et interdiction.